



# MORLAAS INFO COVID-19 - #5

## La lettre d'information de la commune du vendredi 24 avril 2020

### Ré-ouverture des déchèteries pour les déchets verts

Le SIECTOM rouvre ses déchèteries **à partir du lundi 27 avril uniquement pour les déchets verts de 14 h à 19 h** dans les conditions suivantes :

- une personne par voiture
- attendre dans la file d'attente que le gardien donne l'accord de rentrer dans la déchèterie
- respecter le personnel de la déchèterie et les consignes données
- respecter les règles de distanciation, les gestes barrières et le balisage du site
- le gardien ne donnera aucune aide et ne touchera aucun objet déposé, la personne doit être en capacité de déposer ses déchets par elle-même
- chaque personne apportera ses outils pour déverser les déchets et pour nettoyer les déchets qui se seraient déposés sur le quai

Pour vous y rendre, cochez la case « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité ».  
Une benne sera disponible pour les cartons pour les professionnels.

Le site de Sévignacq sera ouvert aux professionnels pour ferrailles, gravats, bois, déchets verts, plâtre, cartons, tout-venant (justificatif professionnel obligatoire).

Retrouvez les informations détaillées sur <https://www.mairie-morlaas.fr/vivre-a-morlaas/collecte-des-dechets/la-dechetterie/> ou <https://siectom.jimdofree.com/>.

### Dépôts sauvages

Même si les déchetteries sont actuellement fermées au public, les dépôts sauvages restent formellement interdits ! Il a été constaté une recrudescence de tels dépôts sur les chemins ou en forêt.

Nous vous conseillons de stocker vos déchets pour les apporter en déchetterie quand elles rouvriront.  
Tout contrevenant est passible d'une amende de 35 € (article R 632-1 du code pénal) et si l'infraction est commise au moyen d'un véhicule, le montant de l'amende est de 1 500 euros (article R635-8 du code pénal).

### Promenades / Sorties / Forêt de Lahitau

Pour rappel, les promenades ou sorties sont possibles quotidiennement à proximité de votre domicile (1 km maximum) et dans la limite de 1 heure pour pratiquer une activité physique individuelle, une promenade avec des personnes de son foyer ou pour les besoins des animaux de compagnie (promener son chien).

Un arrêté préfectoral interdit les déplacements autour des plans d'eau ainsi que dans les parcs et jardins publics, les bis et forêts en agglomération, les sentiers pédestres et cyclables, les berges des cours d'eau, les zones de loisirs, les sentiers de randonnées balisés. Ceci jusqu'au 11 mai inclus.

Nous vous rappelons que l'accès à la forêt de Lahitau est strictement interdit depuis les derniers coups de vent qui l'ont rendue dangereuse. Des travaux de sécurisation par l'ONF viennent à ce titre de commencer.

### Vente de muguet du 1<sup>er</sup> mai

Le 1<sup>er</sup> mai approche et avec lui la traditionnelle vente de muguet.

La vente à la sauvette du muguet sera interdite cette année et sera verbalisable. Les fleuristes ne seront pas autorisés à ouvrir leur boutique de manière traditionnelle mais ils mettront en place une sorte de drive sur commande préalable et rendez-vous. N'hésitez pas à vous rapprocher d'eux !

## Initiative du CAUE des Pyrénées-Atlantiques

Le CAUE 64 (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) propose à chaque habitant de partager sa vision personnelle du paysage depuis son lieu de vie en postant sa ou ses photo(s) sur Instagram avec #monpaysageconfiné et @caue\_64. Site internet : [www.caue64.fr](http://www.caue64.fr)

## Développement économique en Nord Est Béarn

La communauté de communes Nord Est Béarn a créé une page Facebook relative au développement économique : <https://www.facebook.com/nordestbearnlattitude>.

Il est proposé aux entrepreneurs et commerçants de créer une vidéo pour garder le lien avec les clients et valoriser le « consommer local ». Les vidéos sont publiées sur cette page Facebook. N'hésitez pas à aller les consulter !

## Réouverture des écoles

Les écoles vont réouvrir progressivement à partir du 11 mai. La mairie réfléchit activement à tous les scénarii possibles dans l'intérêt des enfants, des enseignants et du personnel. De nombreuses questions se posent et ne sont pas résolues : circulation dans les couloirs et autour des écoles, récréation, cantine, fréquence de l'accueil, ...

Nous sommes dans l'attente des instructions précises de l'Etat et de l'Inspection académique afin d'établir un protocole d'accueil précis des élèves, en concertation avec les enseignants.

La réouverture ne sera possible et effectuée que si les conditions sanitaires le permettent ; nous serons très vigilants.

## Urbanisme : modifications des délais d'instruction pendant la période d'urgence sanitaire

Les ordonnances n°2020-306 du 25 mars 2020 et n°2020-427 du 15 avril 2020 ont modifié les différents délais d'instruction en matière d'urbanisme.

Elles prévoient notamment que les délais reprendront à courir à compter du 25 mai 2020.

Les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées avant le 12 mars 2020 ont été suspendues et reprendront donc à courir à compter du 25 mai 2020. Pour les demandes déposées à partir du 12 mars 2020, le délai d'instruction commencera à courir à compter du 25 mai 2020.

Ces dispositions s'appliquent également en ce qui concerne les délais de recours et les délais relatifs à l'exercice du droit de préemption.

Plus d'informations sur le site internet de la mairie : <https://www.mairie-morlaas.fr/demarches-administratives/urbanisme/autorisation-des-sols/>

Vous pouvez vous inscrire pour recevoir cette lettre d'information par mail en laissant vos coordonnées à [contact@mairie-morlaas.fr](mailto:contact@mairie-morlaas.fr) ou en vous inscrivant par le formulaire sur le site internet de la mairie.

**Portez-vous bien !**

**Le mot d'ordre d'actualité : gardez vos distances et restez chez vous !**

**Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage**



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans  
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades